

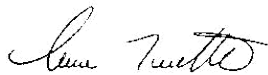
AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de l'entrée en vigueur du *Règlement numéro 612 décrétant une dépense et un emprunt de 500 000 \$ pour payer des dépenses en immobilisations* adopté à la séance ordinaire du Conseil du 11 septembre 2023.

Ce règlement entre en vigueur suivant l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à la loi.

Toute personne peut prendre connaissance du contenu de ces règlements aux bureaux de la Municipalité situés au 403, rue Principale à Stoke ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse www.stoke.ca.

DONNÉ À STOKE, CE 5^e JOUR D'OCTOBRE 2023.



Anne Turcotte
Directrice générale et greffière-trésorière